

Madame, Monsieur,

Vous trouverez dans ce bulletin les informations relatives au budget de notre commune. Nos finances communales sont saines, nous permettant d'envisager avec confiance les investissements à venir et les dépenses de fonctionnement au service de toutes et tous. En ce sens, le soutien de Valence Romans Agglo (VRA) nous est primordial ; vous recevrez par courrier, les informations correspondant à l'engagement financier de VRA au service de la commune.

Je vous invite également à participer à une réunion publique le **20 juin à 20h** à la salle communale, où nous pourrions aborder tous les sujets se rapportant à la commune.

Dans un registre différent, les élections européennes se tiendront le 9 juin prochain ; c'est un moment qui nous permet ensemble de décider de l'avenir de l'Union Européenne, aussi je vous invite à participer nombreux à ce vote.

Bonne lecture...

Je reste à votre disposition.

Nadine Chevrol, Maire

CONSEIL MUNICIPAL : LE POINT SUR LES DOSSIERS EN COURS

Aménagements et travaux :

Maison Thomé :

Les aménagements des parcelles privatives et communes sont terminés (plantation de végétaux, pose des étendages à linge, cheminement piétons). Les fenêtres côté nord ont été remplacées, la peinture des volets est en cours.

Mairie :

La porte d'entrée de la Mairie ainsi que les trois fenêtres seront remplacées prochainement.

Concernant le dégât des eaux survenu en août 2023 dans la salle communale, l'expertise permettant de déterminer la cause de ce sinistre a eu lieu, ce qui a permis aux charpentiers de terminer le chantier de couverture. Les conclusions d'expertise n'étant pas connues à ce jour, la rénovation de la salle n'est pas encore envisageable.

Voirie :

Goudronnage :

Suite au projet de réfection de la montée du bois d'Onay, le Territoire d'Energie Drôme a étudié un projet d'enfouissement des lignes électriques et du réseau téléphonique Orange sur la partie sud du village. Les montants sont les suivants :

- Réseau téléphonique Orange : 27 508 € HT avec une participation communale de 50% soit 13 754 €.
- Réseau électrique : 92 241 € HT avec une participation communale de 20% soit 18 448 €.
- Goudronnage de la montée du bois d'Onay avec reprise de l'évacuation des eaux pluviales : devis en cours.

Pour ces travaux de goudronnage, la commune pourrait bénéficier pendant le mandat, d'un projet voirie structurant, subventionné par le département à 70 %.

Entretien des fossés et chemins :

Suite aux fortes pluies de l'automne un certain nombre de problèmes doivent être solutionnés :

- Aménagement de la parcelle privée en amont du lotissement pour protéger les maisons : les propriétaires concernés ont été réunis plusieurs fois afin d'envisager une solution. Des devis ont été deman-

dés, le montant des travaux serait de 9 950 € HT. Il sera nécessaire de signer une convention avec les propriétaires privés avant de réaliser les travaux.

- Montée de la Mairie (partie concernant la place) : le ruissellement important des eaux pluviales provenant du terrain au-dessus de la place endommage sérieusement le parking. L'architecte et le bureau d'étude sont revenus sur place. Des devis ont été demandés :

Première phase : Captage et récupération du drain pour ne pas casser le béton désactivé : 5 870 € HT

Deuxième phase : Mise en place d'une canalisation pour envoyer l'eau dans le chemin public qui descend à l'herbasse : 7 650 € HT

INFORMATIONS DIVERSES

Santé Haute Herbasse :

L'association a commencé une réflexion concernant la mobilité de proximité. Un flyer est joint à ce bulletin. Si vous avez des besoins ou des services à proposer, n'hésitez pas à prendre contact avec la coordinatrice Flavie BOUHET Tel : 06 33 51 09 61 ou 04 75 24 15 07 - Mail : sante.herbasse@gmail.com. aux heures d'ouverture du bureau : Lundi 8h30 16h30 - Mardi et vendredi de 9h 17h - Jeudi 8h 16h

Loi APER :

La France vise la neutralité carbone d'ici 2050 avec pour objectif d'atteindre l'autonomie énergétique en réduisant le recours aux énergies fossiles et en intensifiant la production d'énergies renouvelables. Pour y parvenir, la loi du 10 mars 2023 met en place des leviers d'action dont le déploiement de projets de productions d'énergies renouvelables locaux au sein de la planification territoriale.

Cette loi demande aux communes de définir des zones favorables à tout type d'énergie renouvelable, espace à actualiser tous les 5 ans pour atteindre les objectifs fixés au niveau régional et national.

Ces zones, une fois identifiées et approuvées, permettront aux porteurs de projets souhaitant s'implanter dans ces zones de bénéficier d'avantages : démarches simplifiées et bonus financiers prochainement mis en place par l'État.

Les énergies renouvelables concernées sont :	La loi consiste à :
<ul style="list-style-type: none">• L'éolien• Le photovoltaïque• La géothermie• La chaleur renouvelable• Les bio gaz et la méthanisation• L'hydroélectricité• L'installation de biomasse	<ul style="list-style-type: none">• Planifier le développement des énergies renouvelables• Simplifier les procédures administratives• Mobiliser le foncier• Partager la valeur générée par les projets avec les territoires

La commune de Saint Laurent d'Onay souhaite se concentrer sur la production d'énergie photovoltaïque en toiture.

Une concertation du public a eu lieu du 18 au 30 mars, à la fois par voie électronique et par mise à disposition du dossier en Mairie. Lors de la séance du 5 avril, le conseil municipal a validé la carte proposée par VRA permettant une simplification des démarches à tous les propriétaires souhaitant installer des panneaux photovoltaïques en toiture.

ARRETONS DE BRULER ; Valorisons nos déchets verts :

Comme chaque année, la préfecture demande aux mairies de rappeler l'interdiction de brûlage de végétaux. En effet, la combustion à l'air libre de végétaux est une activité fortement émettrice de polluants atmosphériques particulièrement nocifs pour la santé, la personne la plus exposée étant celle qui brûle. Outre la gêne pour le voisinage et les risques d'incendie qu'elle engendre, cette activité contri-

bue à la dégradation de la qualité de l'air et génère des conséquences sanitaires pouvant être graves. Un exemple concernant l'émission de particules fines : 50kg de végétaux brûlés à l'air libre (environ 5 sacs de 60 L) émettent autant de particules qu'une voiture essence ou diesel récente qui parcourt 23000 km en circulation urbaine.

L'interdiction du brûlage à l'air libre (article 84 du RSD) est peu connue, elle s'applique pourtant partout, y compris en zone rurale. Le non respect du règlement sanitaire départemental constitue une infraction pénale, la sanction applicable est une amende pouvant aller jusqu'à 750€.

Il existe d'autres solutions alternatives qui permettent de transformer ces déchets verts en ressources :

- Le compostage individuel.
- Le broyage et le paillage.
- Le dépôt en déchetterie.

Pour plus de précisions, consulter les plaquettes sur le site www.saintlaurentdonay.fr

Budget 2024 / taux d'imposition :

Lors de la séance du 5 avril 2024 le conseil municipal a voté le budget ainsi que les taux d'imposition 2024. Ces taux n'avaient pas été augmentés depuis de nombreuses années car il ne s'agit pas d'un levier important pour améliorer les finances communales. Cependant la commune perd régulièrement de l'argent sur les dotations de l'état car celles-ci sont liées à l'effort fiscal de la commune. Plusieurs simulations ont été proposées. Le conseil municipal a donc décidé d'augmenter l'impôt de 2%. Les taux d'imposition passent de 25,64 à 26,15% pour le foncier bâti, de 53,16 à 54,22 % pour le foncier non bâti et de 10,39 à 10,60 % pour la taxe d'habitation qui ne concerne que les résidences secondaires. A titre informatif, la moyenne des taux départementaux des communes de moins de 250 habitants était, en 2023, de 27,12 % pour le foncier bâti, de 49,06 % pour le foncier non bâti et de 11,27 % pour la taxe d'habitation.

La commune prévoit, comme chaque année, une somme pour les subventions aux associations. Cette année, les associations devraient faire une demande officielle en utilisant le formulaire CERFA 12156*06.

Information urbanisme / fiscalité :

La demande d'autorisation d'urbanisme (permis de construire, d'aménager...) ou déclaration préalable (quand l'emprise au sol de l'ouvrage est supérieure à 5 m² et inférieure à 20 m², pour un ravalement de façade, changement de fenêtres, création d'une nouvelle ouverture, réfection de toiture,...) est obligatoire et permet à la DDT de vérifier la conformité des travaux par rapport aux règles d'urbanisme.

Suite à la dernière CCID (Commission Communale des Impôts Directs), les personnes de l'administration fiscale rappellent que toutes les modifications doivent être signalées aux services fiscaux.

Cartes postales

Deux modèles de cartes postales imprimées à partir de vues réalisées par drones au cours de l'été 2023 sont joints à l'écho, d'autres exemplaires sont disponibles en mairie. Vous avez également accès à d'autres photos sur le site de la commune.

Inscription école des Collines :

Les enfants nés en 2021 ainsi que les nouveaux arrivants dans les communes de St Laurent d'Onay, Crépol ou Valherbasse peuvent s'inscrire à l'école. La famille doit se présenter à la mairie de sa commune de résidence avec le livret de famille et ensuite prendre contact avec l'école (04 28 97 00 05 ou ce0261538F@ac-grenoble.fr).

En fin d'année, les enfants de CM2 reçoivent un dictionnaire offert par les communes pour leur entrée en 6^{ème}.

Elections européennes : Elles auront lieu le 9 juin (un seul tour). Le bureau de vote sera ouvert de 8h à 18h. La campagne électorale se déroulera du 27 mai au 8 juin.

Mutation de l'agent technique à Anneyron le 1^{er} juin. Un recrutement est en cours.

Arrivée de nouveaux locataires à l'appartement 120E de la Maison Thomé. Bienvenue à ces nouveaux habitants.

Une micro entreprise s'est installée sur la commune en 2024. Il s'agit de « Lio atout services » qui propose : Entretien de jardins, débarrassage d'encombrants, petits travaux, nettoyage de bâtiments.
Tel : 07 80 44 73 98

VALENCE ROMANS AGGLO

Chemins des artistes 2024 :

Pour la 3^{ème} année, notre commune accueillera la manifestation « chemin des artistes ». C'est une occasion de se rencontrer et de découvrir des œuvres et des artistes du secteur pour la plupart. Manifestation gratuite, venez nombreux.

Vous êtes peintre, sculpteur, photographe, ... ? Vous êtes artiste professionnel ou amateur ? Vous êtes seul ou en collectif ? Vous connaissez quelqu'un qui souhaiterait participer ?

La manifestation « *Chemin des artistes* » ouvre ses candidatures pour la 16^{ème} édition, qui se déroulera les **12 et 13 octobre 2024**, dans 37 communes de Valence Romans Agglo.

Candidatures ouvertes jusqu'au 1er juin 2024. Pour vous inscrire, rendez-vous sur le site :
<https://chemindesartistes.valenceromansagglo.fr/>

Créez votre compte en ligne, remplissez le formulaire, joignez les photos de vos œuvres et choisissez la commune sur laquelle vous souhaitez exposer. **L'inscription est limitée à une seule commune.**

Pour tous renseignements supplémentaires contacter la personne responsable au 07 83 14 15 65

Lutte contre l'ambrosie :

Comme chaque année l'arrivée des beaux jours nous rappelle la lutte contre l'ambrosie. Vous trouverez ci-joint les flyers destinés à sensibiliser chaque citoyen à la dangerosité de cette plante invasive et nous comptons sur le civisme de chacun pour mener à bien cette lutte. Un espoir : un insecte nommé « ophraella communa », en provenance d'Italie, prédateur de l'ambrosie, est présent à Lyon. Ces insectes pourraient considérablement faire diminuer la densité des populations et limiter ainsi les risques allergiques.

PLH :

Une des missions du PLH (Plan Local de l'Habitat) est d'accélérer la rénovation énergétique du parc privé. Le PLH fixe comme objectif d'accompagner financièrement 500 rénovations annuelles pour atteindre le niveau BBC (Bâtiment basse consommation) ou étiquette B après travaux.

Ces objectifs pourront être atteints grâce à l'accompagnement apporté par l'équipe **Rénov'Habitat Durable** de l'Agglo, qui consiste à informer, conseiller et accompagner les propriétaires comme les professionnels vers des travaux vertueux.

CONTACTS :

Direction Habitat, urbanisme et aménagement Unité Politiques locales de l'habitat 04 75 70 68 94

Guichet unique, les Maisons de l'habitat regroupent tous les partenaires de l'habitat dont vous pouvez avoir besoin.

Recherche de logement, économies d'énergie, rénovation, adaptation, extension, acquisition en centre ancien, projet de construction, conseils juridiques et financiers, dispositifs d'aides, cohabitation intergénérationnelle... **vous y trouverez des réponses à toutes vos questions !**

Un conseil gratuit et personnalisé, ouvert à tous, avec ou sans rendez-vous.

À Valence : 58, avenue Sadi-Carnot 04 75 75 41 25

Lundi et vendredi : 9 h - 12 h - Mardi, mercredi et jeudi : 9h-12h/13h-17h

À Romans : 36, rue de la République 04 75 75 41 25

Lundi, mardi et mercredi : 9 h - 12 h - Jeudi et vendredi : 9h-12h/13h-17h

Consultez les horaires des permanences des acteurs de la Maison de l'habitat sur valenceromans-agglo.fr Rubrique Au quotidien/Habitat - Logement

Calendrier des bennes mobiles 2024 :

Les bennes mobiles sont de retour dans le nord de l'Agglo. Pour que le tri soit accessible à tous, Valence Romans Agglo installe des bennes mobiles à Clérieux, Montmiral et Valherbasse.

Ouvertes de 8 h 30 à 12 h, les habitants du nord de l'Agglo peuvent y déposer de la ferraille, des cartons, du mobilier, des déchets d'équipement électrique ou électronique, du bois et des encombrants. Pour utiliser les bennes mobiles, les habitants doivent se munir d'un justificatif de domicile. Seuls les déchets mentionnés ci-dessus seront acceptés. Les cartons devront être vidés et aplatis et le mobilier démonté ou cassé.

Présence des bennes à Valherbasse (parking face à la salle polyvalente)

- 1^{er} avril
- 3 juin
- 16 septembre
- 4 novembre

Ayez le réflexe Réemploi Pour donner plutôt que de jeter, la Recyclerie Nouvelle 'R est également présente sur site. Elle récupère tout, pourvu que cela soit en bon état : bibelots, vaisselle, jouets, petits meubles, matériaux, outillage... Une valoriste est présente pour échanger autour du réemploi et informer sur les lieux d'achat de produits d'occasion. Plus d'informations : recyclerie-nouvelle-r.fr

Horaires des déchetteries :

Du **17 juin au 31 août** les déchetteries de l'agglo fonctionneront suivant l'horaire d'été :

- Mours : du lundi au samedi : 7H30 – 14H sauf le mardi
- Romans sur Isère : du lundi au samedi : 7H30 – 14H

Portes ouvertes aux conservatoires :

Le Conservatoire Valence Romans Agglo vous propose de découvrir ses différents cursus le **1^{er} juin 2024, de 9h30 à 17h.**

L'occasion de visiter les lieux, de découvrir les différentes esthétiques et disciplines enseignées, d'approcher tous les instruments de musique ou encore d'échanger avec les professeurs qui seront là pour vous conseiller.

- Site de Valence : Maison de la Musique et de la Danse à Valence - 32 avenue Georges Clémenceau
- Site de Romans : Cité de la Musique – 3 Quai Sainte-Claire

Plus d'infos, tarifs et modalités d'inscriptions sur conservatoire.valenceromansagglo.fr

Véritable lieu d'enseignement, le Conservatoire à Rayonnement Départemental Valence Romans Agglo a pour principale mission l'éducation artistique et culturelle des enfants et des plus grands. Des classes d'éveil musique et/ou danse dès l'âge de 5 ans y sont proposées mais aussi des cursus CHAM et CHAD (Classes à Horaires Aménagés Musique ou Danse), un enseignement musical et instrumental, une filière voix, un enseignement chorégraphique, des ateliers et stages.

Valence Romans mobilité :

Mon Libélo, le service de location de vélos électriques longue durée mis en place par Valence Romans Mobilités est là pour répondre à vos besoins.

Mon Libélo vous offre la possibilité de louer un vélo classique ou un vélo électrique pour une durée de 3 ou 6 mois, (renouvelables dans la limite d'un an et des disponibilités - hors vélo cargo). Le vélo est sous votre responsabilité pendant toute la période de location.

Grâce à notre système de réservation en ligne, la démarche pour obtenir votre vélo est simple. C'est la solution idéale pour tester votre utilisation du vélo électrique avant de passer à l'acte d'achat.
Plus d'informations sur le site www.valenceromansmobilites.fr

INFORMATIONS ASSOCIATIVES

Dates à retenir :

Comité d'animation :

- **Vendredi 24 mai** : Fête des voisins. Un temps festif pour se retrouver au cœur du village. Chacun amène une spécialité culinaire à partager. Apéritif offert par la mairie.

Jeux d'extérieur et instruments de musique seront les bienvenus !

- **Samedi 14 septembre** : La "St LauRandomnée". Marche collective avec pique-nique partagé. Tous les habitants de la commune sont invités.

Par ailleurs, si vous avez des idées d'animations, n'hésitez pas à nous contacter par mail : onayanima-tions@gmail.com - Merci

Club du troisième âge :

Cette association a été dissoute cet hiver. La commune remercie le club du 3^{ème} âge de St Laurent d'Onay – Le Chalon pour le don de 388 € effectué lors cette dissolution. Un immense merci pour toutes ces années pendant lesquelles le club a créé de l'animation et du lien social dans le village.

ACCA :

L'AG de l'association aura lieu le **vendredi 14 juin à 20h** à la salle communale de St Laurent D'Onay.

L'Abricot est l'association des Parents d'Elèves de l'école des Collines à Valherbasse regroupant les communes de Valherbasse, St Laurent d'Onay et Crépol. Nous organisons différentes manifestations durant l'année scolaire afin de faire des bénéfices qui nous permettent de participer au financement des projets de l'école, ce qui est important pour les enfants. Vous pouvez déjà noter :

- Le vide grenier, marché artisanal et marché aux fleurs **dimanche 2 juin** lors de la fête de l'épouvantail à Crépol.

- La kermesse, le **vendredi 28 juin**, spectacle des enfants à 17h30 suivi de la kermesse avec barbecue à réserver.

Toutes les informations des manifestations paraissent en mairie et sur les sites des communes.

La petite Carniotte :

La troupe de l'Optime a joué la pièce « Qui fait quoi ? » le 23 mars dernier devant 120 spectateurs réunis à l'Espace Haute Herbasse. Merci aux acteurs qui donnent du temps pour nous permettre de passer une bonne soirée.

BIBD4 :

Cette bibliothèque intercommunale regroupant les communes de Valherbasse et Saint Laurent d'Onay se situe 10, allée de la bibliothèque 26350 MONTRIGAUD. Elle est ouverte le mardi de 16 à 18h et le samedi de 10h à 12h.

L'adhésion est de 5€ à l'année pour les adultes, gratuite pour les enfants.

MAIRIE, 1 place de la Mairie – Tel : 04 75 71 72 18 – Mail : saintlaurentdonay@valenceromansagglo.fr -

Adresse du site : saintlaurentdonay.fr

Bulletin de la mairie de St Laurent d'Onay
1, Place de la Mairie
Responsable de publication : Nadine CHEVROL

Rédaction : Commission communication composée de
N. CHEVROL, O. DOREY, F. MARCON, L. VANARET.